

## Association des Maires

L'association des maires des Pyrénées-Atlantiques a pour objet la représentation des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale adhérents en facilitant l'exercice de leurs fonctions, cet aspect se traduisant notamment par un contrat groupe garantissant la responsabilité personnelle des Maires, ainsi que par le développement d'actions de formation envers les élus des communes.

Sont adhérents à l'association, après paiement d'une cotisation variant avec la strate démographique de la commune, les maires en exercice, les anciens maires auxquels l'association a conféré le titre de membres honoraires, et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, non maires par ailleurs.

L'association est dirigée par un Conseil d'administration de 48 membres élisant à son tour un bureau dont le Président en exercice est M. Jean LASSALLE, Maire de LOURDIOS-ICHERE.

L'association départementale est affiliée à l'Association des Maires de France, cette affiliation comportant, pour les membres de l'association départementale, l'adhésion automatique à l'Association des Maires de France et le versement de la cotisation prévue.

Le premier volet de l'action a pour objet de mettre en commun l'activité et l'expérience des maires adhérents pour la défense des droits et intérêts dont ils ont la garde, ainsi que de mener à bien, dans le cadre de commissions thématiques, l'étude de toutes les questions qui concernent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics.

Le second aspect de son action, développé dans le cadre d'un agrément du Ministère de l'Intérieur, en tant qu'organisme de formation, a pour but d'assurer des actions de formation adaptées aux maires, conseillers municipaux et autres élus locaux.